

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 MARS 2023

**Délibération n°2023.03.047**

**La Nef : convention d'objectifs et de moyens entre la régie à personnalité morale autonome financière et GrandAngoulême - Année 2023**

**LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2023

**Secrétaire de Séance:** Serge DAVID

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **55**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Michaël LAVILLE, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Charlène MESNARD, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Jérôme GRIMAL à Fadilla DAHMANI, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Pascal MONIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Anne-Marie TERRADE à Thierry HUREAU, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Excusé(s):**

Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N°2023.03.047**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**LA NEF : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA REGIE A PERSONNALITE MORALE AUTONOME FINANCIERE ET GRANDANGOULEME - ANNEE 2023**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 3 : Promotion du bien-être et de la santé de chacun
- ODD 4 : Parcours éducatifs à destination des jeunes publics du territoire
- ODD 5 : Politique d'égalité entre les sexes dans toutes les politiques et missions de l'équipement
- ODD 10 : Politiques publiques d'accès à la culture pour tous
- ODD 12 : Gestion durable et écologique des ressources dans le fonctionnement de l'équipement

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », a inscrit un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner avec une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

En cohérence avec son projet de développement culturel, il est proposé de privilégier la mise en œuvre concrète des plans d'actions aux côtés des partenaires et des habitants pour une politique culturelle tout à la fois, solidaire, responsable et démocratique.

Par délibération n°91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Par délibération n°414 du 29 juin 2017, le conseil communautaire a validé la transformation de la régie dotée de l'autonomie financière en régie à personnalité morale propre et à autonomie financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

Conformément à l'article 28A de la loi NOTRE, la Régie musiques actuelles de GrandAngoulême met en œuvre la politique de GrandAngoulême pour l'expression de la diversité culturelle dans le cadre de son projet musiques actuelles.

Une convention d'objectifs et de moyens précise les missions de service public transférées à la Régie et les moyens inhérents (annexe 1).

Cette convention comprend :

- 1- Les grandes lignes du projet d'établissement décliné comme suit :
  - Présentation des enjeux d'une politique en faveur de l'animation culturelle du territoire et du développement de son attractivité, du développement de l'éducation artistique et culturelle, de la valorisation de la pratique amateur
  - Définition du projet artistique et culturel porté en direction des musiques actuelles et ouvert à la filière de l'image
  - Présentation de sa gouvernance
  - Présentation de la politique de partenariats avec le monde économique et notamment de l'économie sociale et solidaire
  - Présentation de la politique de partenariats avec la filière culturelle locale et régionale
  - Définition du modèle économique de la Régie.
- 2- Les modalités d'évaluation du projet d'établissement
- 3- Les obligations comptables et les modalités de contrôle
- 4- Les moyens financiers mis à disposition par la communauté d'agglomération

L'annexe 2 présente le budget prévisionnel 2023 de la structure, résumé comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	568 576 €	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	729 945 €	
42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	159 200 €	72 252 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	24 200 €	
67	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000 €	
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		30 000 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		293 650 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION		1 091 019 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 486 921 €</b>	<b>1 486 921 €</b>

La convention est signée pour une année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est à noter que La Nef adapte son projet en 2023 en projetant une année avec une diminution des budgets d'achat de spectacles et de communication pour compenser la hausse des tarifs d'énergie.

Néanmoins le fonctionnement de l'action culturelle vers les scolaires et de l'accompagnement des musiciens professionnels et amateurs n'est pas altéré.

Sous réserve du vote du budget 2023 de GrandAngouleme, la subvention octroyée à La Nef sera de 704 000 €. Elle fera l'objet d'un versement par acomptes, dont un premier acompte de 50% de la subvention, soit 352 000 €, dès la signature de la convention.

Considérant la nécessité pour la Régie musiques actuelles de GrandAngoulême d'exercer ses missions dans le cadre d'une convention avec sa collectivité de rattachement,

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens 2023 liant la régie musiques actuelles de GrandAngoulême et la communauté d'agglomération,

**D'ATTRIBUER** une subvention de 704 000 € à la régie musiques actuelles de GrandAngoulême, sous réserve du vote du budget primitif 2023 de GrandAngoulême,

**DE VERSER** un acompte de 50 % du montant de la subvention annuelle 2023, soit 352 000 €, dès la signature de la convention,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir.

<b>Pour : 72</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

**REGIE DE MUSIQUES ACTUELLES DE GRANDANGOULEME  
LA NEF**

**CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE MOYENS**

**2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

Vu la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée le 20 octobre 2005,

Vu l'article 28A de la loi NOTRE relatif à l'exercice de la compétence partagée en matière d'expression de la diversité culturelle,

Vu la délibération n° n°2017.06.414 du 29 Juin 2017 du Conseil Communautaire de GrandAngoulême,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de la Régie Musiques Actuelles de GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

## ENTRE

–**La Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême**, représentée par le Président de la Communauté d'Agglomération agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du XXXX, ci-après dénommée « l'Agglomération » ;

Dénommée « le partenaire public »

D'une part,

**ET**

– **La Régie Musiques actuelles de GrandAngoulême**, en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef », représentée par sa Présidente ;

Dénommée ci-après «La Régie»

D'autre part,

Le partenaire public et la régie étant dénommés collectivement, « les parties ».

### **IL EST PREALABLEMENT RAPPELE QUE :**

La régie incarne une forme de l'économie créative, génératrice de richesses matérielles et immatérielles pour l'agglomération de GrandAngoulême, le département de la Charente, et plus largement le territoire régional, la Nouvelle-Aquitaine.

Elle génère localement des retombées économiques significatives, directes et indirectes.

Sa médiatisation contribue à développer une image de marque pour le GrandAngoulême, image à partir de laquelle celui-ci, développe une plus grande attractivité territoriale, facteur de croissance économique et composante de son identité, à l'heure de l'essor de la Région Nouvelle Aquitaine.

Ce développement s'est réalisé à partir d'une politique volontariste et permanente des pouvoirs publics.

À l'échelle locale, la régie est également un facteur de cohésion sociale, de diffusion de la culture et en particulier de la musique, mais aussi de la pratique et de la création musicale – spécialement par le lien étroit établi avec l'Education nationale et les milieux scolaires par la médiation tout au long de l'année, d'ateliers de création ou de découverte du milieu du spectacle vivant.

Pour leur part, les pouvoirs publics, par l'entremise des collectivités territoriales et de l'Etat, mus par leur volonté commune d'aménager et d'animer culturellement le territoire, ont, depuis l'origine, apporté leur concours à la régie. Cet appui indispensable a contribué à élargir la dimension du projet, en prenant la forme de subventions annuelles.

Au regard de la réussite de la saison 2022 de la régie malgré la situation sanitaire et dans la continuité de son projet et des retombées qu'elle a générées à ce jour, qui font de celles-ci un projet d'intérêt général et considérant les réalisations prévisionnelles au titre de la saison 2023 telles qu'évoqué aux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
1616-200071827-20230516-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023  
Publication : 24/03/2023

présentes, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a décidé d'apporter sa contribution financière à la régie pour l'année 2023.

**CECI ETANT RAPPELE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1ER – PROJET DE DIRECTION DE LA RÉGIE**

### **1.1 Lignes directrices**

Ce projet de direction figure en annexe 1 de la présente convention.

Les choix artistiques et culturels de la scène de musiques actuelles sont faits en fonction de son projet artistique et culturel. Ils traduisent l'ambition de la salle de se situer dans toutes ses activités à un haut niveau d'exigence artistique et de développer son ancrage territorial.

Conformément à ses prérogatives, la régie entend élaborer son programme d'activité dans le strict respect des principes suivants :

- assurer la structuration locale des activités musicales professionnelles et amateurs ;
- collaborer à faire du territoire angoumois le 1<sup>er</sup> pôle européen d'excellence dans le domaine des industries culturelles et créatives ;
- valoriser les jeunes créateurs et l'innovation musicale ;
- favoriser le développement du bien-être collectif et l'expression de la diversité culturelle par une politique d'actions culturelles sur tout le territoire de GrandAngoulême ;
- contribuer au développement de la pratique amateur et à sa valorisation ;
- œuvrer à la recherche d'une transversalité entre la musique et les autres formes d'expression artistique (bande dessinée, animation, cinéma, danse, théâtre, arts visuels...).

La régie s'engage à informer le partenaire public des contenus relatifs à sa programmation culturelle sur la base de la transmission de documents et, s'il en exprime le souhait, d'une présentation orale dans le cadre d'une réunion organisée par GrandAngoulême. Par ailleurs, la direction de l'équipement ou un représentant, participeront aux réunions de la direction culturelle de GrandAngoulême afin de favoriser les collaborations avec les autres équipements culturels de l'agglomération.

### **1-2 Gouvernance territoriale**

La gouvernance territoriale proposée est attentive aux espaces d'échanges et de création en commun. La régie est administrée par un Conseil d'administration nommé par le Conseil Communautaire, 10 élus de GrandAngoulême le composent ainsi que 4 personnalités qualifiées.

La régie réuni également au même rythme que les conseils d'administration un comité d'usagers (représentants des studios, du public des concerts ou des partenaires d'actions culturelles).

La régie participe également aux instances de gouvernance de ces partenaires culturels et socio-culturels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023



## ARTICLE 2 – DECLINAISON DU PROJET

### 2.1 Politique de diffusion

Pour cette année 2023, la régie relance l'activité de diffusion dans le cadre des possibilités sanitaires avec un objectif de 40 concerts professionnels et d'une vingtaine de soirées locales ou amateurs.

La politique de diffusion doit refléter l'intégralité du spectre des musiques actuelles en visant des valeurs d'excellence, d'éclectisme et d'accessibilité.

La régie mettra en avant une politique de découverte artistique et d'expression de la diversité culturelle. Elle profitera de la programmation de groupes têtes d'affiches pour mettre en valeur des premières parties découvertes locales, régionales ou nationales.

Sa politique de programmation sera en cohérence avec sa stratégie d'accompagnements des artistes locaux.

L'accueil d'artistes professionnels nourrira son programme d'actions culturelles vers les amateurs, les scolaires, les publics dit empêchés.

### 2.2 Politique d'accompagnement et de création

La politique d'accompagnement doit irriguer tout le projet de la régie. Cette stratégie doit se retrouver dans les politiques de programmation et d'actions culturelles, et dans les collaborations avec les autres structures culturelles.

L'accompagnement sera réalisé grâce aux 4 studios de répétition et au studio d'enregistrement animé par les régisseurs de la structure. La politique d'accompagnement a été définie en 2021 afin d'entrer dans le projet artistique et culturel de la salle.

Le responsable artistique coordonne cette politique d'accompagnement, en discussion permanente avec les territoires charentais et néo-aquitains.

Différents niveaux d'accompagnement à la pratique et à la création sont définis, de la pratique amateur et de loisirs au développement de carrière professionnelle.

### 2.3 Politique d'actions culturelles

L'action culturelle prend une part importante du nouveau développement d'activités de la régie.

Elle se décline à travers les 3 piliers reconnus de l'éducation artistique : connaissance, pratique, rencontres.

Elle est construite en collaboration avec les acteurs culturels et socio-culturels du territoire en portant une attention particulière aux quartiers politique de la ville et aux zones rurales.

Elle bénéficie des politiques de programmation et d'accompagnement pour définir son programme avec des artistes professionnels et de haute exigence artistique.

Elle crée également des ponts avec le monde étudiant et la filière de l'image.

### 2.4 Politique tarifaire

La régie tient compte de son environnement et du besoin de développement de recettes propres dans l'élaboration de sa stratégie tarifaire.

La structure propose une tarification sociale pour toutes ses activités.

Cela est favorisé par une meilleure péréquation entre concerts têtes d'affiches et découvertes.

### 2.5 Modèle économique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

En tant que Service Public Industriel et Commercial, la régie encourage l'autofinancement de ses activités considérées comme concurrentielles (secteur diffusion).

016-200071857-20230316-2023193-47-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 23/03/2023  
Publication : 24/03/2023

Au-delà de sa politique tarifaire, la structure travaille à une diminution des coûts de production et au développement de coproductions vertueuses.  
Elle s'engage dans des processus de mutualisation des dépenses avec d'autres acteurs culturels locaux. Elle travaille de façon privilégiée avec des fournisseurs locaux et issus de l'économie sociale et solidaire.

### **ARTICLE 3 – COMMUNICATION**

La régie s'engage à mettre en avant le logo GrandAngoulême sur tous ses supports de communication. Il tiendra une position particulière par rapport aux autres logos de partenaires.

### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME**

Eu égard au caractère d'intérêt général des projets poursuivis par la régie, une subvention lui est attribuée par le partenaire public.

La subvention de fonctionnement allouée par GrandAngoulême à la régie est destinée à permettre la réalisation effective du projet de diffusion de la salle, à contribuer aux dimensions culturelles qui s'attachent à sa programmation artistique et au développement de la présence artistique sur le territoire charentais, ainsi qu'à favoriser les retombées économiques qu'elle génère à l'échelle locale et en participant à son rayonnement à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Le partenaire public n'attend aucune contrepartie directe à sa participation financière.

Sous réserve du vote du budget par le Conseil Communautaire, la subvention octroyée par GrandAngoulême pour le fonctionnement 2023 s'élève à : 704 000 euros.

La subvention est versée selon ces modalités :

- 50% au vote de la convention par anticipation du vote du budget communautaire ;
- 25% au 30 Juin 2023 ;
- 20% au 30 septembre 2023 ;
- 5% de solde à la présentation du compte financier et du compte rendu moral et technique.

Les services de GrandAngoulême pourront également accompagner la régie dans ces démarches d'entretien du patrimoine mobilier, immobilier et roulant, de gestion du parc informatique et téléphonique, de passation des marchés publics, dans ces démarches juridiques. Les dépenses inhérentes éventuellement supportées par la collectivité seront facturées à la régie en fin d'exercice.

GrandAngoulême conserve un compte d'affranchissement pour la Nef qui sera facturé en fin d'exercice.

### **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS COMPTABLES**

La régie s'engage à appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4.

Elle fournira aux services de GrandAngoulême :

- a) un extrait du procès-verbal de la dernière assemblée générale approuvant les comptes annuels ;
- b) le compte-rendu d'activité de l'exercice écoulé ;
- d) le compte financier de l'exercice écoulé ;
- e) les actions et/ou programme prévus dont le financement sera assuré en tout ou partie par les subventions sollicitées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE  
Réception par le préfet : 23/03/2023  
Publication : 24/03/2023

## **ARTICLE 6 : RESPECT DE LA REGLEMENTATION**

La régie s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs définis et à faciliter au partenaire public le contrôle de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables, à respecter l'ensemble de la législation sociale et fiscale relative à son activité.

## **ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

L'avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis par l'article 1 et 2 ci-dessus.

## **ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date de signature et se conclut le 31 décembre 2023.

## **ARTICLE 9 : RESILIATION ET LITIGES :**

La présente convention sera résiliée de plein droit pour l'un des motifs suivants :

- en cas de non-respect grave et répété par les organisateurs des obligations et conditions leur incombant en application de la présente convention ;
- en cas de cessation d'activité de la régie ;
- en cas de perte par la régie des agréments et habilitations nécessaires à son fonctionnement et à ses activités.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif compétent.

## **ARTICLE 10 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, en son siège,
- la Régie musiques actuelles de GrandAngoulême en son siège social.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

Fait à Angoulême, le XX XXXX 2023, en XX exemplaires.

**Pour la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême**  
Le Président,

Xavier Bonnefont

**Pour la Régie musiques actuelles de GrandAngoulême,**  
La Présidente,

### LISTE DES ANNEXES

Annexe n° 1 : programme d'actions 2023

Annexe n° 2 : budget prévisionnel de la régie pour l'exercice 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023



## PROGRAMME D' ACTIONS 2023

*Le projet 2023 est décliné selon la norme ISO26000, norme non contraignante mais permettant aux organisations d'orienter leur stratégie et leurs pratiques vers un comportement plus responsable.*

La nouvelle stratégie de la Nef définie sur 4 ans dans le projet artistique et culturel 2023-2026 s'adapte naturellement à cette norme, celle-ci nous permettant de définir nos actions non plus seulement comme acteur.trice artistique et culturel mais plus largement comme acteur.trice de notre territoire et de notre société.

Notre programme d'actions 2023 est donc présenté à travers les 6 thématiques de progrès social retenues par cette norme : droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques vers les consommateurs, communauté et développement local.

Ce programme d'actions est également une déclinaison opérationnelle du projet de développement culturel de GrandAngoulême, notamment de ses 5 objectifs autour de l'environnement, l'éducation artistique et culturelle, la solidarité territoriale, et l'image.

### ***1- Les actions de la Nef en faveur des droits culturels en 2023***

Le projet artistique et culturel 2023-2026 a été écrit dans une volonté d'expérimentation de la notion de droits culturels. Nous souhaitons nous saisir de ce concept et proposer de nouvelles formes d'interventions artistiques et culturelles constituant un véritable laboratoire « in vivo » pour contribuer à la reconnaissance de cette nouvelle forme d'intervention culturelle et publique.

Nous distillons à l'intérieur de toutes nos actions une volonté de diversité d'expression, des goûts, des pratiques et des habitudes de consommation, pour correspondre au plus possible à la déclaration de Fribourg.

#### 1.1 La programmation

- Une direction artistique hybride

40 évènements professionnels, reflétant sur l'année l'intégralité du spectre des productions musicales actuelles. Nous visons **35% de groupes pop rock, 35% de groupes de musiques urbaines, 15 % de groupe « chanson », 15% de jazz et musiques du monde**. Cette prévision a été travaillée dans le cadre de la pression inflationniste : sur les fluides, les coûts de production (cessions, communication, restauration)

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023  
Publication : 24/03/2023

Aussi le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 est prévu avec une moindre prise de risque économique, misant soit sur des artistes considérés comme « sur.es » ou sur des spectacles gratuits pour les découvertes, redonnant au public le goût de la curiosité sans prise de risque financière.

Nous favoriserons l'hybridation, dans lesquelles les différentes productions culturelles s'expriment mais aussi échangent : échangent dans la création (hip hop jazz, métal électro, chanson blues,...), échangent leur public (pourquoi pas créer des soirées avec un co-plateau jazz et hip hop quand les artistes représentés puisent dans les deux domaines ?).

Notre **temps fort BISOU**, programmé au mois de novembre, a cet objectif artistique de mettre en avant l'hybridation permise par la musique électronique. Nous y programmerons des productions influencées par les cultures électroniques mais qui les emmènent vers d'autres territoires.

L'hybridation à Angoulême c'est aussi le **mariage entre musique et image**. Nous poursuivons en 2023 notre collaboration avec les illustrateurs locaux pour la coédition de sérigraphies de concerts. Au-delà nous proposons durant l'année à des artistes de l'image (dessinateurs, animateurs, illustrateurs,..) de réaliser des travaux autour des concerts : des créations de concerts dessinés, l'édition de fanzine de croquis de concerts, la création d'affiches en réalité virtuelle, etc...

Une bonne partie de ces travaux est en vente avec d'autres productions françaises au sein de notre **boutique dédiée à l'illustration** (sérigraphies, risographies, micro éditions,...). Nous proposons depuis 2020, la réalisation d'un **fanzine musiques et images**, au sein de notre programme, avec des cartes blanches offertes à des dessinateurs locaux.

Durant Bisou, la programmation musicale est couplée à **une programmation image** : expositions, workshop, performances dessinées....ces programmations pouvant se dérouler dans des lieux de pratiques culturelles nouveaux : des bars, des commerces du centre-ville, des banques, des écoles primaires, des centres commerciaux,....

- Une politique de coproduction d'évènementiels locaux

Nous travaillerons également en 2023 des évènementiels qui nous permettent de mettre en avant des **expressions musicales peu connues ou peu diffusées** auprès du grand public. Angoulême et la Charente sont des territoires historiquement dynamiques en termes culturels et notamment musicaux. Nous pouvons ainsi travailler avec des organisateurs locaux aux envies fortes et variées.

Ainsi en 2023, nous prévoyons de co-produire ou de participer à l'organisation d'évènementiels locaux :

\* Un évènement autour du rock extrême : le **Day of Hardcore** (évènement dédié à la culture hard core proposé par une association angoumoisine, 6<sup>ème</sup> édition, 750 personnes attendues).

\* Un évènement de musiques électroniques-techno organisé par une association de solidarité internationale : le **festival les Insolantes**. La Nef participe à cet évènement afin de faciliter son organisation par une petite équipe bénévole mais motivée et visionnaire. Nous mettons ainsi à disposition du matériel et des professionnels techniques, et proposons également des performances décalées durant le festival.

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023  
Publication : 24/03/2023

\* Le **festival Musiques Métisses** consacré aux musiques du monde : tout au long de l'année nous co-produisons des soirées à la Nef, des siestes musicales, des ateliers et des actions culturelles, et la Nef aura cette année encore une place au sein du festival.

## 1.2 L'action culturelle

L'action culturelle est un laboratoire idéal pour l'expérimentation en matière de droits culturels.

Nous aborderons les **droits culturels** sur la partie classique de la définition de la culture comme œuvre de l'esprit, mais également sur ce qui fait culture dans un sens plus large que revêtent les droits culturels au sens de la déclaration de Fribourg (2007) et notamment : quelle façon d'être au monde, quel rapport à l'autre, quelle appréhension de la pratique religieuse, quelle place à la laïcité. Nous serons attentifs à exprimer ce qui fait la culture au sens des droits culturels. Il s'agira de retranscrire par une création artistique et par son processus d'élaboration, les différences et les convergences qui se vivent au quotidien sur notre territoire. La **rencontre avec d'autres identifications culturelles** amenées par des artistes, des porteurs de projets culturels et/ou citoyens, souvent voisins, créera alors des formes de vouloir vivre ensemble éphémères et reproductibles.

Se basant sur la triple expérience artistique et culturelle (voir, comprendre et pratiquer) que représente l'éducation artistique et culturelle, la Nef développe deux temporalités d'actions culturelles, en court ou long terme.

- L'action culturelle en lien avec la démarche RSO de la structure

La démarche RSO de la Nef se traduit également dans nos actions culturelles. Les différents parcours d'éducation artistique et culturel présentés (PEAC) sont construits dans le programme 100% EAC de la direction de la culture de GrandAngoulême.

### **PEAC Projet Chic parade :**

Un parcours d'éducation artistique et culturelle dédiée à la question environnementale à travers une action sur la **mode éco responsable**.

Résumé du projet : Organisation d'ateliers de confection textile à partir de vêtements de seconde main, les créations seront présentées lors d'un défilé en fin d'année scolaire lors de la Fête des arts d'Emmaüs

Durée : 60h d'interventions

Participant.es : 6 classes écoles primaires, Bac pro métiers de la mode Lycée Jean Rostand

Partenaires : FRAC Poitou Charente, Emmaüs, Zaï Zaï Radio, collectif L'Enfant Sauvage (musique électronique et scénographie), IME Soyaux, Centre socio Culturel Soyelis

### **Projet Drôlesses :**

La continuité de l'étude menée sur le **parcours des musiciennes en Charente** depuis l'enfance jusqu'à la pratique adulte.

Résumé du projet : **Présentation de l'étude et de ses préconisations** à différents publics et partenaires

Durée : une trentaine d'interventions

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

Public : scolaires du primaire aux étudiants ; enseignants du 1<sup>er</sup> et du second degré ; élèves et enseignant.es des écoles de musique ; musicien.es des lieux de répétitions et musiques actuelles ; grand public

Partenaires : Inspection d'Académie, Préfecture de Charente, Réseau des Indépendants de la Musique, Caf Poitou Charente, Conservatoires et lieux d'enseignements musicaux régionaux, Centres sociaux, lieux de diffusion et de répétition régionaux, associations d'étudiant.es

- L'action culturelle pour la découverte musicale

L'action culturelle est traditionnellement le moyen de découvrir ou de pratiquer les musiques actuelles.

#### **Projet chorale Maison Tellier :**

La chorale du Collège Lycée St Paul travaille à la **reprise du répertoire de la Maison Tellier** pour une **mini tournée** avec le groupe en Charente à l'été 2023

Durée : année scolaire 22-23

Public : Chorale du collège- lycée et élèves de l'Ecole Départementale de Musique de Charente

Partenaire : Collège Lycée ST Paul, GrandAngoulême, Département de la Charente, groupe Maison Tellier

#### **Création L'Enfant Sauvage :**

La Nef produit en 2023 une **création jeune public** avec le collectif de musique électronique et de scénographie L'Enfant Sauvage. Un création **d'un spectacle interactif mêlant musiques électroniques et danse.**

Durée : Février-juin 23

Public : primaires et familles de Charente

Partenaires : Ville d'Angoulême, Ville de Barbezieux, Ville de la Couronne

Nous travaillons également **l'intergénérationnalité**, en proposant un dimanche par trimestre un « dimanche en famille » au cours duquel se déroulent des concerts, des ateliers pour les enfants, des ateliers parents-enfants, etc...Parents et enfants peuvent ainsi avoir un lieu de pratique et de divertissement commun et apprécier un temps de création en famille.

- L'action culturelle interdisciplinaire

L'action culturelle nous permet aussi d'envisager l'interdisciplinarité

#### **PEAC Projet Doum Doum Dance**

Un parcours d'éducation artistique et culturel qui mêle **musiques et danse.**

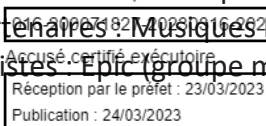
Résumé du projet : ateliers scolaires de création d'un spectacle musique world métal et danse africaine ; la création sera représentée lors du festival Musiques Métisses en Juin 2023

Durée : année scolaire 22-23

Public : 4 classes de primaire en Charente, 120 familles, public de Musiques Métisses

Partenaires : Musiques Métisses | Sacem

Artistes : Epic (groupe métal-world), Parfait (enseignant de danse africaine)





### **Captain Parad à Drôle de Livres**

La Nef produira en 2023 un concert dans le cadre du festival de littérature jeunesse Drôles de Livres

Résumé : production du concert du groupe rock pour enfants Captain Parade

Public : public du **salon du livre jeunesse d'Angoulême**

Partenaires : Libraires Lilosimages, de la Cité Internationale de la Bande Dessinée, de Ruffec

### **Street art scotch coloré**

La Nef accueillera lors de sa clôture de saison l'exposition de restitution du PEAC de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image autour du street art. Ces ateliers sont menés par l'artiste Enora Le Guillou, associée à notre temps fort de l'automne Bisou pour l'organisation d'ateliers auprès de scolaires et de notre public.

Public : 3 classes, une soixantaine de familles, public de la clôture de saison

Partenaires : Ecole Européenne de l'Image

## **2- La contribution au développement local en 2023**

### 2.1 : La création et l'accompagnement

La Nef investit et crée de la richesse chaque année via la production de nouveaux spectacles imaginés par des artistes locaux et vendus ensuite sur le territoire national.

- La création artistique au centre du projet « Angoulême, cité créative », ça passe aussi par sa scène locale

La Nef à crée en 2020 **un poste dédié à l'accompagnement** et dédié une partie du temps de travail d'un régisseur studio à **l'animation de la pratique amateur**.

Dans ce cadre le projet d'accompagnement de la structure a été réécrit fin 2020 et les premiers développements de ce nouveau projet ont été mis en place en 2021.

La Nef a toujours proposé un accompagnement technique et artistique de qualité par le biais de résidences scéniques, d'accès privilégié aux studios de répétitions et dernièrement la rénovation et la transformation de son studio d'enregistrement en véritable labo d'expérimentations à destination des artistes locaux.

Cette année, dans une optique d'amélioration de ses dispositifs d'accompagnement, La Nef innove et enrichit son offre d'accompagnement **en partenariat avec la structure associative Néo Aquitaine De La Neige En Été**. Relevant de **l'Économie Sociale et Solidaire**, De La Neige en Été a pour but d'accompagner les personnes ayant des projets artistiques et entrepreneuriaux dans le secteur des Musiques Actuelles.

Après avoir posé un diagnostic partagé sur les projets soutenus par les dispositifs BAM et Les Drôlesses Musiciennes et en s'appuyant sur une équipe et des intervenant.es expérimenté.es. et reconnu.es, De La Neige En Été et le pôle accompagnement de La Nef ont alors imaginé un programme d'actions et d'interventions de formation adapté aux besoins des artistes le temps d'une saison et qui fera l'objet d'un bilan en fin de saison.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
1016-200011827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023  
Publication : 24/03/2023

De leur stratégie de communication et de leur image, à la question des droits d'auteurs en passant par la structuration juridique et le booking les musicien.nes charentais.es bénéficient désormais d'un accompagnement à 360° leur permettant ainsi de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils/elles évoluent et de s'y positionner dans une démarche professionnelle.

Chaque année, une dizaine de projets artistiques intègrent, après candidature et sélection sur dossier, le dispositif d'accompagnement proposé par La Nef. Le **BAM** (Booster d'Ambition Musicale) a été pensé par l'équipe de La Nef pour développer et dynamiser la scène locale et les artistes qui l'incarnent. Les projets sélectionnés sont des projets construits, forts d'un véritable investissement personnel et d'une qualité artistique reconnue par les professionnels de la musique du secteur. Ils sont dans une démarche quasi professionnelle.

D'autres projets plus aboutis, peuvent quant à eux disposer du soutien de La Nef et ce à tout moment de l'année sans postuler au dispositif BAM dès lors que la direction en valide la demande. Il peut s'agir alors d'**artistes professionnels** en demande de soutien pour la création de leurs prochaines œuvres, de leurs prochaines tournées ou prochain enregistrement.

L'idée globale de ce projet d'accompagnement vers la professionnalisation est de faire de la Nef un véritable **lieu de création artistique** et un carrefour de talents.

Ce projet est déclinable en plusieurs parties :

- Répétition :

Ouverture d'un pack 30heures au début de l'année, possibilité d'utiliser des créneaux hors ouverture au public.

- Enregistrement :

En fonction d'un planning élaboré en amont avec les projets accompagnés et le régisseur en charge de l'enregistrement, La Nef permet aux artistes de venir travailler en studio. Soit pour la production de petits formats audio (singles, EP...) soit dans un cursus de préparation d'enregistrement (pré-production, maquettes...)

- Résidence artistique, scénique ou en studio :

Dans le but d'appréhender au mieux l'exercice de la scène et de la tournée, la Nef met également à disposition des artistes accompagnés, en accord avec le programmateur et en fonction des disponibilités, la salle de concert et son équipement scénique. Selon le degré de développement des projets et de leurs échéances à venir, plusieurs options sont possibles allant de la répétition scénique jusqu'au travail d'une conduite son et lumière en passant par du coaching scénique.

Ces résidences peuvent parfois être financées par le biais d'appel à projet et de subventions de diverses structures (CNM, collectivités, SACEM...)

La Nef peut également soutenir techniquement les artistes dans les périodes d'écriture en leur permettant d'accéder aux studios de répétitions sur une durée de plusieurs jours, avec un tarif préférentiel, ou gratuitement par le biais d'une convention élaborée en fonction de l'avis donné par la direction et le chargé d'accompagnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-280071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

Soutien technique et logistique pour le tournage de clips ou de live session.

- Développer son projet en bénéficiant de compétences, d'une image et d'un réseau

Dans toutes disciplines, les artistes, en plus de leurs talent, doivent compter sur un **entourage qualifié** pour monter des projets de qualité. La Nef est un véritable **pôle de compétences** en matière de montage de projets artistiques et en plus d'être implantée au cœur d'un **bassin riche en créativité**, dispose d'un **large réseau national**.

- Entretien des relations avec partenaires, présentations des artistes accompagnés aux **tourneurs de la région**. Invitations aux résidences ou aux concerts en première partie. Mise en avant des projets accompagnés sur divers temps de rencontres (AG du RIM, FORMA, BIS)...

- Les artistes accompagnés doivent pouvoir s'appuyer sur les **compétences du personnel de La Nef**. Cela passe par le biais de conseils en structuration juridique, en communication, en image ou par un soutien technique et logistique avec le prêt de matériel ou d'un véhicule.

- La Nef est une des structures les plus représentatives de la richesse du maillage culturel de Grand Angoulême ce qui lui vaut d'être très souvent sollicitée pour participer d'une manière ou d'une autre à diverses manifestations (Festival du Film Francophone d'Angoulême, Festival de La Bande dessinée, Musiques Métisses, InsolAntes etc.). Il serait alors judicieux que lorsque la Nef est sollicitée elle puisse, s'il y a une pertinence artistique, utiliser ces événements comme une vitrine pour les projets qu'elle accompagne.

- **Partenariat avec les abattoirs de Cognac** (soutien logistique et technique) accueil de résidences et de tournage. Passage des groupes accompagnés aux Abattoirs dans la programmation. Egalement lieu de ressources et de compétences. (passerelle artistique entre Cognac et Angoulême).

## 2.2 : Le développement de la scène locale

- Diffusion de « 1ères parties » locales

Au sein de notre programmation de soirées professionnelles, et en tant que scène de musiques actuelles, la Nef a également pour habitude de proposer **2 à 3 groupes par soirée**, permettant ainsi un développement de la scène locale qui peut ouvrir pour des têtes d'affiches nationales ou internationales.

En 2023 c'est **une vingtaine de groupes locaux** (angoumoisins, charentais) qui seront produits en 1<sup>ère</sup> partie ou lors de soirées de sorties d'albums. Dans ce dernier cas nous construirons des soirées « le local c'est génial ! » avec également des producteurs ou commerçants locaux (maraichage, brasserie, mode, luthiers...).

- Le développement du dispositif GIP Café Culture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

Nous encourageons également le développement économique au niveau local en accompagnant le groupement d'intérêt public « Cafés culture », qui a pour but le financement de **l'emploi artistique** au sein de petits lieux de diffusion : cafés, restaurants, camping...

Le GrandAngoulême et le département de la Charente ayant adhéré à ce groupement, la Nef travaille aujourd'hui avec le RIM (Réseau des acteurs de musiques actuelles néo aquitains) à faire connaître le dispositif et améliorer les pratiques d'employeurs auprès des dirigeants d'établissements détenteurs d'une licence de bar.

Nous encourageons également les artistes locaux à faire la promotion de ce dispositif auprès de ces établissements pour augmenter leurs chances d'être diffusés et rémunérés.

- Le mentorat Drôlesses musiciennes

La Nef met en place sur la saison 2022-2023 un programme de mentorat à destination de **8 musiciennes charentaises**.

Ce mentorat permettra de prolonger les premières rencontres entre musiciennes initiées avec l'enquête. Nous avons construit tout un **parcours d'ateliers et de formations** sur l'année avec des intervenants·es spécialisé·es sur des sujets aussi divers que l'économie et l'administration de projets, le renforcement de la légitimité, les principes de base de la sonorisation, le booking, le média training...

Ce mentorat permettra aussi de profiter de moments à deux (une mentore et une mentorée) pour échanger sur des **problématiques individuelles**.

Dans ce mentorat, il y aura aussi de l'action, des temps de rencontres avec d'autres musicien·es, et des temps de live. C'est pour nous la première année de mentorat que nous expérimentons, et pour ça une phase d'observation sera menée avec un bilan en septembre 2023.

- L'animation de la pratique amateur via les studios de répétition

La Nef bénéficie de 4 studios de répétition et d'enregistrement permettant ainsi à **500 musiciens du département** de venir répéter, créer durant **8 000 heures d'ouverture** annuelles. Nous développons en 2023 l'animation et l'émulation au sein de ces usagers en mettant en place un tremplin, des show case réguliers aux studios, des ateliers de perfectionnement et de découvertes (1 par mois).

Les ateliers proposés sont choisis selon deux axes de travail : la pratique musicale et le développement de projet. Un intervenant professionnel est choisi selon la thématique et les questions à traiter.

Selon la programmation, les usagers des studios auront également l'occasion au cours de la saison de **rencontrer des artistes** programmés à la Nef ou en résidence pour échanger sur leurs parcours professionnels. Un **partage d'expérience** qui leur permet d'en savoir plus sur le fonctionnement du monde des musiques actuelles, de l'industrie du disque et de la production de concert.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827 • 2023 Le tremplin des groupes amateurs de nos studios

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023  
Publication : 24/03/2023

Chaque année un tremplin est organisé, destiné aux usagers des studios il a pour objectif de mettre les projets amateurs face à un public et aux regards critiques d'un **jury constitué de professionnels** de la musique et venant de divers horizons tels que des professeurs de musiques, des ingénieurs du son, des musiciens professionnels ou encore des chargés d'accompagnement.

Il s'agit également de sortir le projet amateur de sa zone de confort et de le confronter aux aléas et aux contraintes techniques que peuvent représenter un concert. Les groupes et artistes sont alors évalués selon plusieurs critères allant de la gestion du temps, à la proposition artistique en passant par leur investissement dans le tremplin.

Il se déroule tout au long de l'année suivant plusieurs étapes que sont:

- L'audition en studio devant jury et sélection des groupes demi-finalistes
  - La demi-finale en club, devant public et jury et sélection des finalistes. C'est la première approche avec le public, les artistes ont 30 minutes pour convaincre et 15 pour s'installer et jouer sur un backline commun.
  - Un filage sur scène en présence de membres du jury. Cette étape a pour but de les préparer à la finale sur l'aspect technique (balance, équilibre du son de plateau...) et l'aspect scénique (occupation de l'espace, cohésion du groupe...)
  - La finale sur la scène de La Nef, devant public et jury, l'étape ultime pour départager les finalistes et offrir au gagnant une session d'enregistrement à la nef et des heures de répétitions dans nos studios, ainsi qu'un accompagnement plus personnalisé lors de la saison suivante.
- Le studio d'enregistrement comme outil pédagogique

La Nef dispose également d'un studio d'enregistrement. Nombre de groupes et artistes y ont enregistré démos, EPs, albums depuis maintenant 15 ans. Rénové à l'été 2020 il a désormais une vocation pédagogique et est destiné à la production de petits formats comme des maquettes ou des EP.

L'expérience en studio est une **étape primordiale dans le développement** d'un projet musicale. C'est un temps fort qui nécessite un travail préparatoire sur lesquels, les amateurs pressés de faire découvrir leurs œuvres, font souvent l'impasse. Ils perdent alors, du temps, de l'argent et le rendu peut alors ne pas être à la hauteur des espérances.

Pour développer l'aspect pédagogique du travail en studio, le pôle accompagnement propose désormais différentes formules afin d'élargir l'offre des studios et sensibiliser les groupes à l'importance de l'enregistrement, de travail/pré-production comme un passage indispensable dans le parcours de progression du projet qu'il ait vocation à se professionnaliser ou non.

Dans cette démarche, deux nouvelles formules ont été imaginées:

*1 formule préparation live :*

- Set live 30'
- 1 séance 2h multipiste 60€ (2h pas décomptée)
- 4h de répétitions (20€)
- Séance de debriefing studios 2h (offerte)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200074627-20230316-1620\_cb\_47-DE

Accusé de réception  
Réception par le préfet : 23/03/2023  
Publication : 24/03/2023

- 2eme séance de 2h multipiste 60€ (2h pas décomptée)
- environ 100€ et 150€
- Convention pour non diffusion de titre

#### *1 formule préparation record*

- 2 morceaux
- 1 séance 2h multipiste 60€ (2h pas décomptée)
- 4h de répète (20€)
- Séance de débriefing studios 2h (offerte)
- 1 séance 1 journée de studios multipiste 140€
- Mixage
- environ 200€ ou 300€

### 2.3 La collaboration à la mise en place d'un nouveau média local, culturel, étudiant et citoyen

Nous continuons en 2023 l'expérimentation d'un projet radiophonique en Charente.

Nous poursuivrons les PEAC en 2023, accueillerons un nouveau groupe d'étudiants de l'IUT autour de la communication de notre projet de radio, et organiserons à nouveau à minima 3 antenne hertzienne FMR, en janvier, juin et septembre.

Plusieurs émissions dédiées à la découverte musicale, la scène locale, la création sont produites par la Nef.

### **3- Les démarches environnementales mises en place ou réfléchies en 2023**

#### 3.1 Une démarche collective, globale et à long terme

Suite à la formation en 2021 de deux membres de l'équipe sur la réalisation de notre bilan carbone, nous allons pouvoir le réaliser enfin dans le cadre d'une activité normale de l'établissement en 2023. Nous organisons également les « déjeuners du développement durable » réunissant une fois par trimestre tous les membres de l'équipe pour échanger sur les problématiques liées au développement durable dans chacun de nos métiers et trouver collectivement des pistes d'amélioration. Nous poursuivons également les négociations avec le service transport de l'agglomération pour augmenter le nombre de navettes de transport en commun pour venir aux concerts (en plus de la station de bus mise en place en septembre 2023).

Nous travaillerons également en 2023 sur la consommation énergétique de notre bâtiment et de nos usages avec l'association Negawatt.

#### 3.2 La musique comme outil de prévention des risques sanitaires

La Nef maintient en 2023 le nombre de représentations de son spectacle de sensibilisation aux risques auditifs (20 représentations). Soutenu par l'ARS depuis 2017, « Sonorama » est une conférence concert alternant théorie physiques et biologiques sur le son et l'oreille et passage musicaux autour de l'histoire des musiques actuelles et des mash up actuels. Le spectacle est à destination des collégiens et lycéens et est diffusé sur tout le territoire ex Poitou Charente grâce à des partenaires locaux (Camji, Boc'Hall, Abattoirs,...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
1016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023  
Publication : 24/03/2023

En 2023, nous accentuons notre mission de sensibilisation aux risques auditifs en proposant dorénavant des interventions en classe pour expliquer les risques liés à une écoute prolongée des lecteurs MP3.

#### **4- Loyauté des pratiques et respect des consommateurs**

Conscients d'exercer notre activité sur un territoire à faible pouvoir d'achat (21% des ménages sont en dessous du seuil de pauvreté contre 14% au niveau national), notre politique tarifaire est systématiquement réfléchie sur chaque événement. Ainsi en 2019 le prix moyen d'une place était de 13.5€, nous conservons ce cap en 2023. Nous maintenons également un tarif peu élevé au bar en conservant la majorité de nos ventes à 1€ (soft) ou 2,5€ (alcools).

Nous avons instauré un nouveau tarif abonnement étudiant : 5€ au lieu de 15€ à l'année.

En 2023 nous espérons prolonger également un nouveau service en partenariat avec le Centre Socio-Culturel de la Grand Font. Nous proposons un service de centre de loisirs durant certains concerts : les enfants entre 3 et 12 ans sont accueillis au centre social par des animateurs diplômés petite enfance un peu avant le concert et s'occupent des enfants qui peuvent également profiter du dortoir jusqu'à ce que les parents les récupèrent. Ce service est volontairement facturé à un coût nettement inférieur à un mode de garde individuel (15€/soirée).

Pour proposer ces tarifs avantageux, nous travaillons en étroit partenariat avec les acteurs du territoire. Aussi nous pouvons proposer des services de qualité à des coûts accessibles. Il en va de même avec les fournisseurs alimentaires et alcooliers. Nous travaillons depuis 2017 avec 2 brasseries artisanales locales, dont une en agriculture biologique, et ne proposons plus de bières industrielles à notre carte.

Enfin les quelques 7 000 repas préparés à la Nef en 2023 vont dorénavant être faits avec les légumes produits par l'association d'insertion du quartier politique de la ville. Des légumes de saison, non calibrés, produits en agriculture biologique et en fonction desquels nos repas seront constitués.

#### **5- L'organisation du travail**

##### **5.1 La consolidation des compétences et du fonctionnement d'une jeune équipe**

L'équipe de la Nef composée de 14 permanents a une moyenne d'âge de 34 ans, 60% des permanents sont sur leur premier poste.

En 2023 nous poursuivons le travail de consolidation des compétences des cadres junior par des formations en management ou en organisation du travail ; également nous allons poursuivre les formations techniques pour les jeunes entrants dans les fonctions techniques (fonctionnement son, santé et sécurité au travail).

Au-delà de ces temps de formation, nous organisons également des temps de travail collectif notamment sur le projet et sa déclinaison pour la mise en place du nouveau projet artistique et culturel et discuter d'une nouvelle stratégie de communication avec l'aide de la structure d'accompagnement Mazette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023



PREVISIONNEL BUDGETAIRE 2023

RECETTES		BP 2023	Evolution 22-23
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	30 000 €	9 184 €
7060	RECETTES SPECTACLES NEF	165 000 €	-200 €
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES (locations)	28 000 €	18 000 €
7061	PRESTATIONS DIVERSES (ventes spectacles)	15 000 €	12 500 €
7062	ENREGISTREMENTS	1 700 €	-800 €
7063	VENTE DE SPECTACLES		-2 000 €
7064	ABONNEMENTS	9 000 €	2 000 €
7065	LOCATION DE SALLES		-5 000 €
7067	RECETTES STUDIO	8 000 €	2 806 €
7070	RECETTES BAR NEF	59 250 €	-750 €
70701	RECETTES BAR STUDIO	6 500 €	1 500 €
7071	VENTES SERIGRAPHIES	1 200 €	-300 €
7083	LOCATIONS DIVERSES		-4 500 €
741	SUBVENTION DRAC	180 000 €	-30 000 €
742	SUBVENTION REGION	46 200 €	11 200 €
743	SUBVENTION DEPARTEMENT	63 800 €	14 800 €
744	SUBVENTION CNM	25 000 €	15 000 €
745	SUBVENTION SACEM	8 000 €	3 000 €
7480	AUTRES SUBVENTIONS	52 689 €	-25 181 €
748	AIDES A L EMPLOI	11 330 €	11 330 €
774	SUBVENTION GRANDANGOULEME	704 000 €	9 000 €
6459	RBT CHARGES SS		-13 732 €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	AMORTISSEMENTS	72 252 €	0 €
<b>AL RECETTES</b>		<b>1 486 921 €</b>	<b>27 857 €</b>

DEPENSES		BP 2023	Evolution 22-23
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	86 000 €	56 000 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500 €	0 €
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	8 000 €	0 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600 €	-400 €
6066	CARBURANT	1 500 €	-1 000 €
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES BATIMENT	100 €	-900 €
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 000 €	2 000 €
60681	AUTRES ACHATS DERIV REVENTE	1 000 €	-3 500 €
60682	FOURNITURES SPECIFIQUES SON	3 500 €	-1 000 €
60683	FOURNITURES SPECIFIQUES ECLAIRAGE	3 500 €	500 €
60684	FOURNITURES BISOU	3 000 €	0 €
60685	FOURNITURES ACTIONS CULTURELLES	2 000 €	0 €
60711	ACHAT BAR STUDIOS	6 000 €	1 500 €
60712	ACHATS BAR LA NEF	20 000 €	-4 000 €
60721	ACHATS PETITS MATERIELS	1 000 €	-2 000 €
60722	ACHATS MERCHANDISING	500 €	0 €
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	3 000 €	1 320 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES INFORMATIQUE	1 500 €	-2 500 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000 €	-2 000 €
61350	LOCATION MATERIEL REGIE	6 000 €	1 000 €
61351	LOCATION VEHICULES TRANSPORT	4 500 €	-3 500 €
61352	LOCATION MATERIEL REGIE FESTIVAL BISOU	2 000 €	0 €
61521	SUR BIENS IMMOBILIERS (patrimoine)	3 000 €	-2 000 €
61528	AUTRES	2 750 €	0 €
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	3 000 €	-3 000 €
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES		0 €
6156	MAINTENANCE INFORMATIQUE	21 000 €	9 000 €
61551	MATERIEL ROULANT	2 000 €	-1 000 €
6156	MAINTENANCE BATIMENT	14 000 €	3 000 €
6161	MULTIRISQUES	6 600 €	600 €
6180	DOC GENERALE ET TECHN LA NEF	500 €	0 €
6183	FORMATION	1 000 €	0 €
6225	INDEMNITES COMPTABLE ET REGISSEUR	320 €	0 €
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000 €	0 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 940 €	-2 560 €
62361	PROGRAMME IMPRESSION	16 849 €	2 849 €
6238	DIVERS	2 207 €	707 €
623810	DIFFUSION COLLAGE	2 700 €	-300 €
623811	CREATION	10 800 €	-4 200 €
623812	PRESTATIONS COMMUNICATION	500 €	-1 500 €
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS		0 €
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 000 €	2 500 €
62510	FRAIS DEPLACT LIES A STRUCTURE		0 €
62511	FRAIS DEPLACT ARTISTES	2 000 €	0 €
6256	MISSIONS	5 000 €	3 000 €
6257	RECEPTIONS	500 €	-500 €
62571	RECEPTION CATERING	22 000 €	0 €
62572	RECEPTION HEBERGAT ARTISTE	20 000 €	-2 000 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 400 €	0 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	11 000 €	0 €
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	800 €	400 €
6281	COTISATIONS CONCOURS DIVERS	4 500 €	500 €
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	510 €	0 €
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	14 000 €	0 €
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	1 500 €	0 €
6288	AUTRES INFORMATIQUES	500 €	-2 000 €
6288	AUTRES	1 000 €	-1 000 €
628813	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES BISOU	2 000 €	0 €
628814	PRESTATIONS D ACCOMPAGNEMENT	10 000 €	-5 000 €
62880	ACHATS DE SPECTACLES LA NEF	162 000 €	-8 000 €
62881	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	8 000 €	0 €
628811	PRESTATION SECURITE	18 000 €	-4 000 €
628812	COPRODUCTION MUSIQUES METISSES	2 000 €	0 €
62882	CHGES ACTIONS SCOLAIRES	3 000 €	-5 000 €
628821	CHGES ACTIONS SCOLAIRES BISOU	2 000 €	0 €
63512	TAXES FONCIERES	10 000 €	485 €
6358	AUTRES TAXES (ORDURES, VEHICULES)	2 500 €	-3 500 €
64110	SALAIRES BRUTS PERMANENTS	444 923 €	36 245 €
64111	SALAIRES INTERMITTENTS	65 911 €	-2 682 €
641111	SALAIRES INTERMITTENTS BISOU	4 000 €	-2 100 €
64	COTISATIONS EMPLOYEURS	215 111 €	-22 272 €
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	24 200 €	-336 €
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000 €	0 €
6811	OPERATIONS D ORDRE AMORTISSEMENTS	159 200 €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 486 921 €</b>	<b>27 857 €</b>

RESULTAT (R-D)

0 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023